Christine Kelly menacée de décapitation et victime d'insultes racistes (MàJ : Patrick K., un « militant antiraciste » camerounais, condamné à 18 mois avec sursis)

05/10/2022 à 12h04



05/10/22

Selon nos informations exclusives, le tribunal judiciaire de Paris a condamné un homme qui comparaissait pour cyberharcèlement envers la journaliste Christine Kelly à 18 mois de prison avec sursis, un stage de citoyenneté contre le cyberharcèlement et une interdiction d'entrer en contact direct et indirect avec Christine Kelly durant cinq ans.
Toujours selon nos informations exclusives, l'individu devra verser à la journaliste 10.000 euros au regard de son préjudice psychologique. Une somme que Christine Kelly souhaite reverser à son association "K d'urgences" qui vient en aide aux femmes monoparentales.
Morandini

28/09/22

Douze mois de prison avec sursis et une amende de 1.000 euros ont été requis au tribunal judiciaire de Paris à l'encontre d'un homme comparaissant pour cyberharcèlement à l'encontre de la journaliste Christine Kelly. Absent à l'audience et non représenté, Patrick K., un ingénieur informaticien d'origine camerounaise se présentant comme "écrivain", avait écrit, en novembre 2021, un mail suivi de plusieurs messages sur la ligne privée de la journaliste de CNews en la menaçant de "l'échafaud médiatique". "Le couperet tombera immanquablement sur votre tête bien faite", menaçait-il.

Selon la procureure, les propos de M. K. à l'encontre de la journaliste étaient "virulents, insultants, dénigrants et humiliants". M. K., 50 ans, était "obsédé" par Christine Kelly a relevé la magistrate en rappelant que le prévenu avait publié dès 2020 une "lettre ouverte" postée sur les réseaux sociaux où il s'en prenait avec véhémence à la journaliste, la traitant notamment de "potiche aliénée", de "négresse blanche", "de "gourde" et de "cruche". Les faits sont intervenus un an seulement après l'assassinat du professeur Samuel Paty, victime d'attaques sur les réseaux sociaux avant d'être égorgé. "On peut dès lors comprendre la terreur de Mme Kelly", a relevé la procureure.

(…) Morandini

20/05/2022

[…]

Selon nos informations, les investigations de la brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP) de la police judiciaire parisienne ont permis d'identifier un

suspect. Patrick K., 50 ans, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris pour « *harcèlement* » sans incapacité totale de travail (ITT). Il comparaîtra le 28 septembre prochain devant la 24e chambre correctionnelle.

Patrick K. est un informaticien camerounais, marié à une Française, avec qui il vit dans l'Eure-et-Loir. Il a déjà été condamné à quatre reprises, notamment pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique. Il est soupçonné d'avoir, entre le 2 octobre 2020 et le 19 novembre 2021, harcelé la présentatrice de « Face à l'info » sur CNews. Il lui est reproché d'avoir publié des messages dénigrants et injurieux sur les réseaux sociaux, mais aussi via le mail personnel de Christine Kelly.

[…]

Le quinquagénaire, qui se décrit comme un « militant antiraciste », la compare à « la négresse blanche » Mayotte Capécia, l'autrice déclarée de « Je suis martiniquaise » (1948), symbole selon Frantz Fanon, figure de l'anticolonialisme, de la femme noire aliénée.

Patrick K. appelle à ce que Christine Kelly soit « conduite manu militari à l'échafaud médiatique ». « Le couperet tombera immanquablement sur votre tête bien faite » ou « votre tête tombera comme une ardoise un soir d'orage », ajoute-t-il. « La menace de mort par décapitation, c'est la menace de mort suprême. Couper la tête de quelqu'un, c'est la mise à mort la plus violente et archaïque qui soit », a dénoncé Me Arash Derambarsh, l'avocat de Christine Kelly. « Ma cliente a vraiment eu peur pour sa vie. » Il aurait en outre appelé l'ancienne membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à plusieurs reprises sur son numéro personnel, et lui aurait envoyé quatre SMS.

[…]

Le Parisien

05/01/2022

La présentatrice vedette de CNews avait déposé plainte contre X pour menaces de mort et harcèlement téléphonique. Le parquet a confié une enquête préliminaire à la brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP).

Une enquête préliminaire a été ouverte le 20 décembre, après le dépôt d'une **plainte contre X pour « menaces de mort » et « harcèlement téléphonique »** par la journaliste Christine Kelly, confirme au Parisien le parquet de Paris. Les investigations ont été confiées à la brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP) de la police judiciaire parisienne.

La présentatrice de « Face à l'info » sur CNews, avait saisi la justice le 24 novembre à Paris, après avoir reçu un mail, le 18 novembre en début d'après-midi, évoquant notamment Éric Zemmour, suspendu du talk-show depuis la mi-septembre, et « l'audimat galopant de CNews ». À la fin de son texte, signé par **un certain Patrick K., l'auteur avait appelé à ce que l'ancienne membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) soit « conduite manu militari à l'échafaud médiatique ». « Le couperet tombera immanquablement sur votre tête bien faite » ou « votre tête tombera comme une ardoise un soir d'orage »**, avait-il ajouté.

La suite sur Le Parisien

18/11/2021

La volonté de me voir décapitée, la détermination de me

l’envoyer par mail ne changera rien aux idées des uns et des autres. Chacun reste libre. Avec ou sans moi.

— Christine KELLY (@christine_kelly) November 18, 2021